



Auto Entreprise

Par Herve1364

Bonjour à tous,
Je viens vous consulter ce jour afin d'avoir plus amples informations.

Je cherche à développer une activité à mon compte (autoentreprise) afin de compléter mes revenus.
Actuellement en CDI dans une entreprise.

J'ai demandé une autorisation à mon employeur d'exercer mon activité en auto entreprise et ce dernier m'a répondu négativement.

Pourtant dans ma lettre, je m'engage à ne pas exercer l'activité sur le même territoire que lui, d'exercer une concurrence déloyale envers lui et de ne pas démarcher la clientèle.

Je m'engage également à être en possession de tout mes moyens pour exercer et honorer mon contrat qui me lie mon employeur et moi même.

Je n'ai aucune clause de non-concurrence dans mon contrat de travail, rien ne mentionne une interdiction d'exercer la même activité à mes heures libres, ni même dans la Convention Collective.

J'aurais donc une question simple.

Légalement, puis-je exercer la même activité que mon employeur, en auto entreprise, sans son accord, en l'avertissant, sans exercer sur son secteur, sans démarcher sa clientèle et le tout en gardant mon contrat de travail ?

Par avance merci,